

Personne n'a le droit d'utiliser une église pour organiser une réunion à caractère non cultuel

Author : Maximilien Bernard

Categories : [Brèves](#), [Diocèses](#), [Église en France](#), [Perepiscopus](#)

Date : 26 mai 2020

Communiqué du Père **Laurent BERTHOUT**, Porte-Parole du diocèse de Bayeux-Lisieux, suite à une réunion du conseil municipal dans une église :

Sans vouloir entrer dans la polémique, le diocèse de Bayeux et Lisieux tient à souligner le caractère exceptionnel de la réunion municipale dans l'église d'Emiéville. Ses relations avec les municipalités du Calvados sont bonnes et constructives. Il tient ici à remercier tous les élus qui avec dévouement se mettent au service du bien commun de leurs concitoyens. Il tient à les assurer de son soutien, particulièrement dans les difficultés actuelles.

Par ailleurs, l'évêché rappelle que personne n'a le droit d'utiliser une église pour organiser une réunion à caractère non cultuel selon la loi, sans l'autorisation du curé. Même si la commune est propriétaire de l'église, c'est le curé qui en est affectataire. Dans le cas d'Emiéville, ce dernier a été totalement exclu malgré sa bonne volonté de vouloir trouver une solution. Devant cette utilisation manifestement illégale, l'évêché en a référé à Monsieur le Préfet.

Quelles que soient les circonstances, l'évêché préférera toujours le dialogue.

Avec les paroisses, il est toujours prêt à étudier toutes les solutions pour permettre à la démocratie locale de s'exercer dans le dialogue comme nous le faisons habituellement dans le domaine culturel.

C'est sympathique l'idéologie du dialogue, mais cela ne résout pas grand chose. Ce n'est pas au préfet qu'il faut en référer mais au juge, pour cette violation flagrante des droits de l'Eglise et de la loi de 1905. Ce serait rendre justice envers le Bon Dieu dont la demeure a été profanée par cette réunion politique, envers l'Eglise, affectataire de l'édifice, et envers les fidèles catholiques. A force de ne jamais faire valoir ses droits en justice, l'Eglise risque de voir les atteintes à ses droits se multiplier....